

Ma procuration 100 % dématérialisée avec **France Identité**

⚠ Assurez-vous d'avoir l'identité numérique certifiée :
elle nécessite l'application France Identité + la CNI nouveau format + un déplacement en mairie habilitée.



1

Récupérez
auprès de votre mandataire:
son numéro d'électeur
et sa date de naissance
ou
toutes ses données d'état civil
et sa commune de vote.



2

Effectuez votre demande
de procuration en ligne
en vous identifiant
avec France Connect
sur maprocuration.gouv.fr



3

Authentifiez-vous avec votre
identité numérique certifiée.
Cette démarche est **accessible
uniquement** pour les utilisateurs
disposant d'une identité
numérique certifiée
sur France Identité.



4

Vous recevrez
un courriel de « Maprocuration »
dès l'enregistrement
par votre commune
ou votre consulat de vote.



*Allons
Voter!*